



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue

Québec  
Québec  
G1J 0C7

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Service d'usinage-montage-soudure	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7701-186588/A	<b>Date</b> 2018-08-07
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7701-186588	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$QCL-043-17451
<b>File No. - N° de dossier</b> QCL-7-40163 (043)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-09-07</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> Voir doc	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Beauchesne, Sonia	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcl043
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418)649-2702 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418)648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> RDDC-R et D Défense Canada-Valcartier DRDC-Defence R & D Canada-Valcartie Bâtisse 53 2459, route de la Bravoure QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>5</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	5
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	7
2.5 LOIS APPLICABLES.....	7
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>8</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	8
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>10</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	10
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>11</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>13</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>13</b>
6.1 OFFRE.....	13
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	14
6.5 RESPONSABLES.....	14
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	15
6.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	15
6.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES .....	15
6.9 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	16
6.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	16
6.11 LIMITATION FINANCIÈRE.....	16
6.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	17
6.13 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	17
6.14 LOIS APPLICABLES.....	17
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>18</b>
6.1 BESOIN.....	18
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	18
6.3 DURÉE DU CONTRAT .....	18
6.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	18
6.5 PAIEMENT .....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W7701-186588/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-186588

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-7-40163

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL043  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

6.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	20
6.7	ASSURANCES.....	20
<b>ANNEXE « A » - BESOIN .....</b>		<b>21</b>
1.	TITRE.....	21
2.	CONTEXTE .....	21
3.	ACRONYMES .....	21
4.	DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES.....	21
5.	BESOIN .....	21
6.	DÉLAIS DE LIVRAISON .....	23
7.	LANGUE DE TRAVAIL.....	23
8.	EMPLACEMENT DU TRAVAIL.....	23
9.	MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG) .....	23
10.	CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES .....	23
10.1	MATÉRIAUX.....	23
10.2	CONDITIONS.....	24
10.3	PROCÉDURE POUR LES COMMANDES .....	24
<b>ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....</b>		<b>26</b>
<b>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....</b>		<b>28</b>
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	28
<b>ANNEXE « D » - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES .....</b>		<b>29</b>
<b>ANNEXE « E » - RAPPORTS PÉRIODIQUES.....</b>		<b>30</b>
<b>PIÈCE JOINTE 1 .....</b>		<b>31</b>
	LISTE DE RAPPEL.....	31

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;  |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;   |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et  |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, le rapport périodique, les instruments de paiement électronique, et les critères techniques obligatoires.

### **1.2 Sommaire**

#### **1.2.1 Brève description du besoin**

Recherche et développement la défense Canada (RDDC) - Centre de recherches de Valcartier compte émettre deux offres à commandes individuelles régionales (OCIR) pour les services d'usinage, de montage et de soudure de pièces de moyen à grand format avec des précisions allant de moyenne à haute pour ses projets de recherche. Certains services supplémentaires tels que des services de traitement de surface (peinture liquide avec ou sans apprêt/galvanisation) pourraient être également requis.

À cette fin, les entreprises possédant un parc de machines pouvant se conformer au devis technique seront sollicitées pour soumissionner. Pour chaque commande subséquente, l'entrepreneur devra faire l'analyse du besoin de RDDC et l'étude des dessins de fabrication fournis. L'entrepreneur doit fournir une estimation écrite pour le travail pouvant lui être confié. Cette estimation devra comprendre le transport (cueillette et/ou livraison), la main d'œuvre ainsi que le matériel.

Deux (2) offres à commandes, d'une valeur totale estimée de 450,000.00\$ (les taxes applicables en sus), pourraient être émises pour la présente demande d'offres à commandes. Ces offres à commandes seront émises selon le principe de la répartition proportionnelle soit : 60% de la valeur totale des offres à commandes (estimée à 270,000.00\$) à l'offrant ayant présenté l'offre recevable ayant le prix évalué le plus bas, et 40% (estimée à 180,000.00\$) à l'offrant ayant présenté la deuxième offre recevable ayant le prix évalué le plus bas.

Si une seule offre recevable est reçue, il est prévu qu'une offre à commande, d'une valeur totale approximative de 450,000.00\$ (les taxes applicables en sus), découle de la présente demande d'offres à commandes.

La durée prévue des offres à commandes est de 1 an ferme et de 2 périodes supplémentaires d'une année en option.

#### **1.2.2 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### **1.2.3 Contenu canadien**

Le besoin est limité aux produits et(ou) aux services canadiens.

#### **1.2.4 Service Connexion postal**

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Module de réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec (Québec) G1J 0C7

Télécopieur : 418-648-2209

Adresse Postel pour la région de Québec :  
[TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**\*\*\*Notez que vous ne pouvez pas envoyer votre proposition/soumission directement à l'adresse courriel; vous devez utiliser une [connexion Postel](#).\*\*\***

### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

#### **Définitions**

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

### **Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

**Oui ( ) Non ( )**

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

### **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

---

**Oui ( ) Non ( )**

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

## **2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## **2.5 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique  
Section II : Offre financière  
Section III : Attestations

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T \(2013-11-06\)](#), Fluctuation du taux de change

## **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

L'offrant doit fournir des photos de l'équipement ainsi que le numéro de modèle apparaissant sur les machines qu'il possède en plus d'une copie des certificats SMAW, GMAW et FCAW pour le soudage de l'acier conformément à l'annexe D.

Les photographies doivent être prises dans les locaux de l'entrepreneur. Une photographie prise sur Internet sera considérée comme non recevable.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **4.1.2.1 Évaluation du prix - offre**

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix - offre

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Méthode de sélection – critères techniques obligatoires seulement**

Clause du *Guide des CCUA* [M0031T](#) (2007-05-25), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires seulement

#### **4.2.2 Offres à commandes (multiples)**

Deux (2) offres à commandes, d'une valeur totale estimée de 450,000.00\$ (les taxes applicables en sus), pourraient être émises pour la présente demande d'offres à commandes. Ces offres à commandes seront émises selon le principe de la répartition proportionnelle soit : 60% de la valeur totale estimée des offres à commandes (estimé à 270,000.00\$) à l'offrant ayant présenté l'offre recevable ayant le prix évalué le plus bas, et 40% (estimé à 180,000.00\$) à l'offrant ayant présenté la deuxième offre recevable ayant le prix évalué le plus bas.

Si une seule offre recevable est reçue, il est prévu qu'une offre à commande, d'une valeur totale approximative de 450,000.00\$ (les taxes applicables en sus), découle de la présente demande d'offres à commandes.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W7701-186588/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-186588

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-7-40163

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL043  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## 5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

### 5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux produits canadiens et aux services canadiens.

L'offrant atteste que :

( ) au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens et des services canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 5 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6\(9\)](#), Exemple 2 du [Guide des approvisionnements](#).

**5.2.3.1.1** Clause du *Guide des CUA* [A3050T](#) (2014-11-27), Définition du contenu canadien

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe D intitulée « Critères techniques obligatoires ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les 6 mois au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des périodes :

- premier: du 1 septembre au 29 février
- deuxième: du 1 mars au 31 août

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

## 6.4 Durée de l'offre à commandes

### 6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date de l'offre à commandes pour une période de 12 mois.

### 6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux périodes supplémentaires d'une année chacune, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

### 6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Sonia Beauchesne  
Titre : Agent interne  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
601-1550, avenue d'Estimauville  
Québec, (Québec), G1J 0C7

Téléphone : 418-649-2702  
Télécopieur : 418-648-2209  
Courriel : [sonia.beauchesne@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:sonia.beauchesne@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 6.5.2 Autorité technique

L'autorité technique pour l'offre à commandes est :  
(sera complété à l'octroi de l'offre à commandes)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W7701-186588/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-186588

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-7-40163

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL043  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

L'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 6.5.3 Représentant de l'offrant

Le représentant de l'entrepreneur pour l'offre à commandes est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### 6.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Ministère de la Défense nationale de Valcartier.

### 6.8 Procédures pour les commandes

L'utilisateur désigné attribuera les commandes selon le principe de la répartition proportionnelle soit : 60% de la valeur totale des offres à commandes à l'offrant ayant présenté l'offre recevable ayant le prix évalué le plus bas, et 40% à l'offrant ayant présenté la deuxième offre recevable ayant le prix évalué le plus bas.

---

L'utilisateur désigné et l'autorité contractante surveilleront les activités de passation des commandes subséquente et les rapports d'utilisation afin de s'assurer que les travaux sont affectés conformément au principe de la répartition préétablie des travaux.

## 6.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :

- PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
- PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
- PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

## 6.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000\$ (taxes applicables incluses).

## 6.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **450 000,00 \$ CAD**, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le

coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 6.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales [2010C](#) (2018-06-21), Conditions générales : services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Instruments de paiement électronique;
- h) l'Annexe « D », Critères techniques obligatoires;
- i) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (*sera complété par TPSGC à l'octroi de l'offre*),

## 6.13 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### 6.13.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [M3060C](#) (2008-05-12), Attestation du contenu canadien  
Clause du *Guide des CCUA* [M3800C](#) (2006-08-15), Estimation de coût

## 6.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.1 Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 6.2.1 Conditions générales

[2010C](#) (2018-06-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010C](#) (2018-06-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### 6.3 Durée du contrat

#### 6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est de la date de la commande subséquente à la fin de la garantie inclusivement.

#### 6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### 6.5 Paiement

#### 6.5.1 Base de paiement

##### 6.5.1.1 Main d'œuvre

L'entrepreneur sera payé des taux horaires fermes précisés à l'annexe B « Base de paiement » pour les travaux exécutés en vertu du contrat. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

#### 6.5.1.2 Matériel

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B « Base de Paiement » Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.5.1.3 Transport

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B « Base de Paiement » Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.5.3 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

#### 6.5.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A9117C](#) (2007-11-30), T1204 – demande directe du ministère client

Clause du *Guide des CCUA* [C0711C](#) 2008-05-12, Contrôle du temps

#### 6.5.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente (sera complété par TPSGC à l'octroi de l'offre selon l'annexe C)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;

## 6.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les prix des matériaux, de la main d'œuvre et du transport doivent être clairement séparés et identifiables sur la facture.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie des factures pour l'achat du matériel (si applicable).
3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
    - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.7 Assurances

Clause du *Guide des CUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

## **ANNEXE « A » - BESOIN**

### **1. TITRE**

Services d'usinage-montage-soudure

### **2. CONTEXTE**

Recherche et développement la défense Canada (RDDC) - Centre de recherches de Valcartier compte émettre une offre à commande individuelle et régionale (OCIR) pour faire l'usinage, le montage et la soudure de pièces de moyen à grand format avec des précisions allant de moyenne à haute pour ses projets de recherche.

Certains services supplémentaires tels que des services de traitement de surface (Peinture liquide avec ou sans apprêt - peinture à part) et de traitement de surface (Galvanisation) pourraient être également requis.

### **3. ACRONYMES**

CNC	Commande numérique par ordinateur
DA	Document applicable
EDT	Énoncé de travail
FAO	Fabrication assistée par ordinateur
FCAW	Flux-Cored Arc Welding
GMAW	Gas Metal Arc Welding
MIG	Metal Inert Gas
MMC	Machine à mesurer par coordonnées
OCIR	Offre à commande individuelle et régionale
RDDC	Recherche et développement pour la défense Canada
RT	Responsable technique

### **4. DOCUMENTS APPLICABLES ET RÉFÉRENCES**

**DA1** : Norme de soudure AWS 2.4(2007) (Lorsqu'applicable).

### **5. BESOIN**

#### **5.1 Usinage, montage, soudure de pièces**

L'entrepreneur doit faire l'usinage, le montage et la soudure de pièces de 3 à 12 pieds (sans s'y limiter) avec des précisions de +- .030 à +- .001 pouce en utilisant des matériaux variés (bois, métaux, plastiques et autres) selon les dessins techniques fournis (généralement en format PDF ou DFT).

Les tâches à accomplir peuvent consister à (sans s'y limiter) :

- a. Programmer des machines à partir des fichiers créés par RDDC Valcartier avec les logiciels Solid Edge et/ou NX sur un logiciel d'usinage FAO multiaxes de dernière technologie;
- b. Fabriquer des pièces dont les tolérances au niveau des dimensions peuvent aller jusqu'à plus ou moins 0.001 pouce en utilisant, mais non-exclusivement, au minimum les équipements suivants : tour manuel, fraiseuse manuelle, perceuse à colonne, meule, taraudeuse, scie à ruban et sableuse;
- c. Fabriquer des pièces selon les dessins fournis à l'aide d'une tour à commande numérique (CNC) d'une capacité d'usinage minimum d'une pièce de 20 pouces de diamètre par 60 pouces de long;
- d. Rectifier des pièces à l'aide d'une rectifieuse cylindrique et/ou d'une rectifieuse de surfaces pour rectification à des tolérances minimales de plus ou moins 0.0001 pouce.
- e. Plier des plaques d'acier d'au minimum  $\frac{3}{4}$  de pouce d'épais X 12 pieds de long;
- f. Fraiser, à l'aide d'une fraiseuse à commande numérique (CNC) 3 axes simultanées, des pièces d'un minimum de 20 pouces (hauteur) X 40 pouces (largeur) X 80 pouces (longueur);
- g. Fraiser, à l'aide d'une fraiseuse à commande numérique (CNC) 3 axes simultanées, des pièces d'un minimum de 10 pouces (hauteur) X 72 pouces (largeur) X 94 pouces (longueur);
- h. Souder de l'acier suivant les certifications SMAW, GMAW et FCAW et souder de l'aluminium TIG et/ou MIG (certification non-requise pour ceux-ci).

## 5.2 Conformité

L'entrepreneur doit fournir, sur demande, un certificat de conformité des pièces aux dessins techniques fournis par RDDC. Ce document doit accompagner les pièces lors de la livraison ou pourrait être expédié par courrier électronique au RT.

Puisque la précision est très importante, les tâches suivantes pourront être demandées afin de s'assurer que les pièces sont conformes aux dessins fournis :

- a. Utiliser un laboratoire de métrologie comprenant au minimum, mais non-exclusivement, les outils de mesure suivants : micromètre intérieur et extérieur, pied à coulisse, vernier de hauteur, cales étalons, comparateurs optiques, équerre de précision et surface de marbre;
- b. Utiliser une machine à mesurer par coordonnées (MMC) dûment certifiée;
- c. Mesurer des pièces de grand format au point de cueillette/livraison à l'aide d'un appareil de mesures mobile de précision de type « BRAS FARO mc » et/ou autre équivalent.

## 5.3 Services optionnels de traitement de surface

Les services de traitement de surface suivant pourraient être demandés :

- a. Peinture liquide avec ou sans apprêt (peinture à part)
- b. Galvanisation

## **6. DÉLAIS DE LIVRAISON**

Les pièces doivent être livrées par l'entrepreneur dans un délai allant de 2 semaines à 3 mois maximum suivant la commande subséquente ou selon une entente préalable à la commande subséquente et approuvée par le RT en considération avec la grosseur de la pièce ou la difficulté du mandat.

Dans certaines situations (occasionnelles), l'entrepreneur devra être mesure de répondre à des **urgences** pour des travaux mineurs n'excédant pas 20 heures de travail qui devront être livrés en moins de 5 jours ouvrables incluant les transports.

## **7. LANGUE DE TRAVAIL**

Les notes et instructions des dessins techniques fournis par RDDC seront en français uniquement. L'entrepreneur pourra utiliser le français ou l'anglais dans ses communications

## **8. EMPLACEMENT DU TRAVAIL**

Les travaux doivent être exécutés sur le site de l'entrepreneur.

Le ramassage des matériaux et la livraison des projets sont à l'adresse suivante :

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Valcartier  
2459 route de la Bravoure  
Québec, QC  
G3J 1X5  
Canada

## **9. MATÉRIEL FOURNI PAR LE GOUVERNEMENT (MFG)**

**MFG 1** : Dans certains cas, des matériaux pourraient être fournis par RDDC selon ses besoins. Il est possible que RDDC demande à l'entrepreneur de venir chercher ces matériaux. L'entrepreneur doit faire, en coordination avec le RT, le transport des matériaux identifiés sur les dessins vers son site de fabrication. RDDC n'accepte aucuns frais de transport entre le site du fournisseur et ceux de ses sous-traitants. Si des surplus de matériaux existent ils devront être retournés à RDDC lors de la livraison du projet.

## **10. CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES**

### **10.1 Matériaux**

La fourniture des matériaux nécessaires à la fabrication des pièces peut être incluse dans cette offre à commandes suivant les exigences des dessins fournis. Lorsqu'il sera demandé à l'entrepreneur de fournir les matériaux, le coût de ceux-ci sera facturé en

conformité avec la base de paiement. Le prix des matériaux et les taxes devront être identifiés séparément sur les factures des tarifs horaires.

## **10.2 Conditions**

- 1- L'entrepreneur doit exécuter le travail d'après les spécifications des dessins ou croquis fournis par RDDC. L'entrepreneur doit toujours communiquer avec le RT de RDDC avant de faire des changements ou des modifications quelconques au travail à être exécuté ou pour tout renseignement technique.
- 2- RDDC utilise le système impérial (pouce) dans l'élaboration des dessins ou croquis. L'entrepreneur doit également utiliser ce système dans toutes les communications et documents s'adressant à RDDC.
- 3- Un contrôle de la qualité du travail sera fait par le laboratoire du contrôle de la qualité de RDDC suivant les spécifications des dessins ou croquis fournis avec la commande. Si le travail n'est pas conforme aux spécifications de dessins ou des croquis, il sera retourné à l'entrepreneur pour être corrigé ou être recommencé à ses frais.
- 4- À moins d'avis contraire, l'entrepreneur doit s'assurer de la propreté et de la qualité des pièces expédiées, c'est-à-dire qu'elles soient exemptes d'huile (à moins que nous demandions de les protéger de la rouille), de salissures, bien ébavurées (sauf dans le cas où nous demandons des coins vifs).

## **10.3 Procédure pour les commandes**

Étape 1 :

Lorsqu'il sera nécessaire d'effectuer l'usinage de pièces, le RT contactera l'offrant par courriel. Lors de ce premier contact, le RT fournira les dessins techniques, les fichiers d'usinage, les normes de soudures (s'il y'a lieu) ainsi qu'une description du besoin.

Étape 2 :

L'entrepreneur doit faire l'analyse du besoin de RDDC et l'étude des dessins de fabrication fournis. L'entrepreneur doit fournir, sans frais additionnels pour le ministère client, une estimation écrite pour le travail pouvant lui être confié. Cette estimation devra comprendre, s'il y a lieu, le coût du transport (cueillette et/ou livraison), le coût pour la main d'œuvre ainsi que le coût pour le matériel en conformité avec la base de paiement. Les soumissions doivent être expédiées au RT par courriel. Les estimés doivent être reçus par le RT dans un délai maximum de 2 semaines suivant la demande d'estimation des coûts.

L'entrepreneur doit fournir le détail de l'estimation en heures par opération d'usinage et en quantité de matériel. Lorsque l'estimation est soumise par l'entrepreneur et acceptée par le RT, une commande subséquente est émise et les travaux et les services doivent être effectués au complet à un coût ne dépassant pas l'estimation. Le RT ou son représentant ont le droit de refuser que certains travaux soient effectués ainsi que de négocier le nombre d'heures de réparation, si selon eux, l'estimation de la main d'œuvre est considérée élevée. Toute estimation sera valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Voir la clause du Guide des CCUA M3800C (2006-08-15) - Estimation de

N° de l'invitation - Solicitation No.

W7701-186588/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W7701-186588

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

QCL-7-40163

Id de l'acheteur - Buyer ID

QCL043

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

coût, (PARTIE 6A, section 6.13.2) pour avoir plus d'information à propos de l'estimation des travaux.

Étape 3 :

Une commande pourra ensuite être émise à l'aide du formulaire approprié (TPSGC-942) et l'estimé des coûts sera inclus dans la commande.

## ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

### TAUX FERMES

L'entrepreneur s'engage, au cours, de la période de l'offre à commandes, à calculer le coût des projets individuels sur la base des taux horaires fermes ci-dessous.

Item	Description	Quantité estimée pour évaluation seulement (A)	An 1 (B)	An 2 (C)	An 3 (D)	Valeur financière totale = A x (B+C+D)
<p><b>Taux horaire ferme pour les services obligatoires</b> Les taux horaires soumis ci-dessous doivent inclure les frais reliés à l'utilisation des équipements, la main-d'œuvre, les frais d'administration, les bénéfices marginaux et tous autres frais. Les taux fermes tout compris pour la durée de l'offre à commandes excluent les taxes applicables.</p>						
1	Atelier d'ajustement mécanique : prix moyen pour l'ensemble	65 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
2	Rectification des pièces : prix moyen pour l'une ou l'autre des machines ou moyenne pour les deux	25 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
3	Tour à commande numérique CNC d'une capacité de 20" X 60"	250 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
4	Fraiseuse à commande numérique CNC d'une capacité de 20" X 40' X 80"	250 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
5	Fraiseuse à commande numérique CNC d'une capacité de 10" X 72' X 94"	250 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
6	Soudure SMAW + GMAW + FCAW + certificats	250 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
7	Soudure de l'aluminium TIG et/ou MIG	65 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
8	Unité de pliage	25 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	

**Taux horaire pour les services optionnels de traitement de surface**

Les taux horaires soumis ci-dessous doivent inclure les frais liés à l'utilisation des équipements, la main-d'œuvre, les frais d'administration, les bénéfices marginaux et tous autres frais. Les taux fermes tout compris pour la durée de l'offre à commandes excluent les taxes applicables.

9	Traitement de surface : peinture liquide avec ou sans apprêt (peinture non incluse)	65 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	
10	Traitement de surface : galvanisation	10 h	\$ /heure	\$ /heure	\$ /heure	

**Matériaux**

Lorsqu'il sera demandé à l'entrepreneur de fournir les matériaux, le coût de ceux-ci seront facturés au coût de revient plus une majoration raisonnable pour frais d'administration seulement, à l'exclusion de la taxe de vente harmonisée qui sera chargée séparément.

Pourcentage du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces :

- a. L'offrant doit fournir le pourcentage du coût du matériel utilisé dans la fabrication des pièces. Ce pourcentage représente la portion du prix coutant du matériel utilisé pour la fabrication des pièces qui sera incluse dans les factures au ministère de la Défense nationale.
- b. Voici deux exemples pour illustrer :
  - i. Si l'offrant souhaite facturer 85% du prix coutant du matériel, le pourcentage dans la colonne « B » sera 85%.
  - ii. Si l'offrant souhaite facturer 115% du prix coutant du matériel, le pourcentage dans la colonne « B » sera 115%.

11	Matériaux	20 000\$	%	%	%	
----	-----------	----------	---	---	---	--

**Transport**

La cueillette des matériaux fournis par l'utilisateur désigné de l'offre à commandes et la livraison des pièces seront effectués par l'entrepreneur. Les coûts unitaires tout compris pour la durée de l'offre à commandes excluent les taxes applicables. Le RDDC n'accepte aucun frais de transports entre le site du fournisseur et ceux de ses sous-traitants. Un transport représente la cueillette ou la livraison. S'il y a une cueillette en même temps d'une livraison, un seul transport doit être facturé.

12	0 à 1 tonne	5 transports	\$ / transp.	\$ / transp.	\$ / transp.	
13	1 tonne et plus	5 transports	\$ / transp.	\$ / transp.	\$ / transp.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W7701-186588/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-186588

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL-7-40163

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL043  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

*Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.*

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;

## ANNEXE « D » - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et seront rejetées.

Le Canada se réserve le droit de vérifier la conformité aux exigences obligatoires du soumissionnaire le plus bas en allant visiter les installations de l'offrant après la fermeture de la demande d'offres à commandes, mais avant l'octroi des offres à commandes.

Pour les critères CO1 à CO5, l'offrant doit fournir des **photos** de l'équipement ainsi que le **numéro de modèle** apparaissant sur la machine. Les photographies doivent être prises dans les locaux de l'entrepreneur. Une photographie prise sur Internet sera considérée comme non recevable.

	CRITÈRES	Photo et # modèle fournis	
		OUI	NON
CO1	<b>MACHINE À MESURER PAR COORDONNÉES (MMC)</b> L'offrant doit posséder une machine à mesurer par coordonnées (MMC) dûment certifiée.  L'utilisation de ce type d'appareil sera incluse dans le prix de l'usinage pour faire partie du certificat de conformité.		
CO2	<b>TOUR À COMMANDE NUMÉRIQUE</b> L'offrant doit posséder au moins une tour à commande numérique (CNC) d'une capacité d'usinage minimum d'une pièce de 20 pouces de diamètre par 60 pouces de long.		
CO3	<b>FRAISEUSE À COMMANDE NUMÉRIQUE (CNC)</b> L'offrant doit posséder une (1) fraiseuse à commande numérique (CNC) 3 axes simultanées, d'une capacité d'usinage minimum d'une pièce de 20 pouces (Hauteur) X 40 pouces (Largeur) X 80 pouces (Longueur).		
CO4	<b>FRAISEUSE À COMMANDE NUMÉRIQUE (CNC)</b> L'offrant doit posséder une (1) fraiseuse à commande numérique (CNC) 3 axes simultanées, d'une capacité d'usinage minimum d'une pièce de 10 pouces (Hauteur) X 72 pouces (Largeur) X 94 pouces (Longueur).		
CO5	<b>APPAREIL DE MESURE MOBILE</b> L'offrant doit posséder au moins un appareil de mesures mobile de précision, de type "BRAS FARO mc" et/ou autre équivalent pour exécuter le mesurage de pièces grands formats sur le plancher.  L'utilisation de ce type d'appareil sera incluse dans le prix de l'usinage pour faire partie du certificat de conformité.		
CO6	<b>DÉPARTEMENT DE SOUDURE ET CERTIFICATIONS</b> L'offrant doit posséder un département de soudure ayant au minimum ces trois (3) types de certification de soudure pour l'acier : SMAW, GMAW et FCAW. Une copie des certificats devra être fournie avant l'octroi du contrat.  L'offrant doit aussi pouvoir fournir des services de soudure pour l'aluminium TIG et/ou MIG dans son département mais n'a pas à détenir de certification pour ceux-ci.		



## PIÈCE JOINTE 1 - LISTE DE RAPPEL

Ci-dessous, une liste de rappel (check-list) du contenu de votre offre. Cette liste n'est pas une liste exhaustive, il appartient à l'offrant de préparer son offre conformément aux instructions contenues dans la Demande d'offre à commandes (DOC) et de fournir une offre claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés concernant les prix, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la DOC.

Pagination	
Page 1	Les offrants devraient inclure à leur offre, <b>la première page intitulée</b> « Demande d'offre à commandes » dûment complétée et signée. Référez-vous aux Instructions uniformisées 2006 mentionnées à la clause <b>2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées</b> .
Page 5	Les offrants doivent transmettre leur offre uniquement à l'adresse indiquée à la clause <b>2.2 Présentation des offres</b> .
Pages 5, 6 et 7	Les offrants devraient joindre à leur offre, la clause <b>2.3 Ancien fonctionnaire</b> dûment complétée.
Page 10	Les offrants doivent apporter une attention particulière sur la manière dont les offres seront évaluées et l'offre gagnante sélectionnée. Référez-vous à la <b>Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection</b> .
Page 11	<b><u>Applicable seulement si une infraction a été commise</u></b> Les offrants doivent présenter avec leur offre, la documentation exigée à la clause <b>5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction</b> .
Page 11	Comme indiqué dans la clause <b>5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée</b> , les offrants doivent fournir avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, la <b>liste des noms</b> . ➤ Référez-vous à la section « <b>17. Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier</b> » du site Web suivant : <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a>
Page 12	Les offrants devraient joindre à leur offre, l'attestation <b>5.2.3 Attestation du contenu canadien</b> dûment complétée.
Page 15	Les offrants devraient joindre à leur soumission, la clause <b>6.5.3 Représentants de l'offrant</b> dûment complétée.
Annexe B	Les offrants doivent joindre à leur offre, <b>l'annexe B - Base de paiement</b> dûment complétés.
Annexe C (p.28)	Les offrants devraient joindre à leur offre, <b>l'annexe C – Instruments de paiement électronique</b> dûment complétée en lien avec la clause 3.1.1 Paiement par carte de crédit.